

CHAPITRE XXIV.

LA COUR DES PREUVES.

La nouvelle que la Cour des Preuves allait procéder, à midi, à la reconnaissance d'un héritier de feu M. Meunier, s'était répandue par la ville avec la rapidité de l'éclair. La foule des curieux était considérable, et encombrait les sièges destinés au public; tous les greffiers et employés des bureaux du Palais de Justice étaient venus pour assister à la séance; un grand nombre d'avocats occupaient les places qui leur étaient réservées. Le docteur Rivard était assis, en face du juge, à côté de son avocat. Au bout de la table longue du greffier, M. Préau s'occupait d'un air indifférent à feuilletter une liasse de papiers.

Silence! silence! messieurs, cria un huissier; et au même instant les deux battants d'une porte latérale s'ouvrirent, et le Juge de la Cour des Preuves entra. Il monta, à pas lents, les degrés qui conduisaient à son siège, et après avoir salué le barreau, fit signe à l'huissier-audencier de proclamer l'ouverture de la séance.

"Oyez, oyez! cria l'huissier-audencier, que tous ceux qui ont quelque chose à faire, devant ce tribunal de la Cour des Preuves de la cité de la Nouvelle-Orléans, produisent leurs réclamations et elles seront entendues. Vive l'Etat!"

—M. le greffier, lui dit le juge, appelez le rôle des causes.

Le greffier se leva, et appela: "Requête du Dr. Léon Rivard pour annulation du Testament de feu Sieur Alphonse Meunier, pour cause de survenance d'héritier, et pour reconnaissance du dit héritier."

Il y eut un mouvement de curiosité dans la salle, plusieurs personnes montèrent sur les bancs pour voir le Dr. Rivard.

—Si son Honneur veut me permettre, dit M. Préau en se levant, j'ai une motion à faire avant que la cour procède sur le rôle.

Le Dr. Rivard fit un mouvement de surprise et écouta.

—Quelle est votre motion, dit le juge?

—Je désire que la cour entende, avant tout, la cause de Fortin contre Fortier, que votre honneur, à la dernière séance, m'a promis de faire passer la première aujourd'hui.

Le docteur Rivard se sentit soulagé d'un grands poids, en entendant ce dont il s'agissait; et se penchant à l'oreille de son avocat, il lui dit quelques mots.